



Dans l'exemple du titre d'habilitation présenté ci-dessous, le salarié peut être amené à entrer dans un local ou poste électrique comprenant des installations haute tension en 20000 V sans possibilité de s'approcher à moins de 2 m de pièces nues sous tension.

Il effectue des raccordements de matériels d'éclairage dans l'agence sans faire de dépannage et peut être amené à réaliser des manoeuvres d'urgence et d'exploitation dans l'armoire principale d'alimentation Basse Tension de l'agence. Il n'est pas autorisé à consigner les installations.

Identifier clairement le salarié faisant l'objet du titre afin d'éviter toute confusion possible en cas d'homonyme au sein du groupe.

Indiquer les domaines et niveaux des tensions sur lesquelles le salarié travaille. Il existe 4 domaines de tensions en alternatif et continu :  
TBT :  $U \leq 50$  V en  $\approx$  et 120 V en =  
BT :  $50 < U \leq 1000$  V en  $\approx$  et  $120 < U \leq 1500$  V en =  
HTA :  $1000 < U \leq 50000$  V en  $\approx$  et  $1500 < U \leq 75000$  V en =  
HTB :  $U > 50000$  V en  $\approx$  et  $U > 75000$  V en =

## TITRE D'HABILITATION DU TITULAIRE

Nom : Dupont  
Prénom : Claude  
Fonction : Technicien

Signature :  
(du titulaire de l'habilitation électrique) C. Dupont

### CHAMP D'APPLICATION

Personnel	Symbole d'habilitation et attribut	Domaine de tension ou tensions concernées	Ouvrages ou installations concernées	Indications supplémentaires
<b>TRAVAUX D'ORDRE NON ÉLECTRIQUE</b>				
Exécutant	B0	HTA 20 kV	Postes électriques HTA/BT des clients de SONEPAR	Pour accès uniquement
Chargé de chantier				
<b>OPÉRATIONS D'ORDRE ÉLECTRIQUE</b>				
Exécutant				
Chargé de travaux				
Chargé d'intervention BT	BS	TBT et BT 400 v maxi	Installations et équipements électriques des agences NRA de la région Sud-Est	Raccordement des nouveaux matériels d'éclairage
Chargé de consignation				
Chargé d'opérations spécifiques	BE Manoeuvre	TBT et BT	Armoire électrique BT d'alimentation générale de l'agence	Uniquement en cas manoeuvre d'urgence ou de déclenchement

Documents supplémentaires Oui  Non

B0  
ou/et  
H0-H0V

B0  
ou/et  
H0-H0V

B1-B1V  
ou/et  
H1-H1V

B2-B2V  
ou/et  
H2-H2V

BR  
ou  
BS

BC  
ou/et  
HC

BE Manoeuvre  
ou/et HE Manoeuvre  
BE Essai  
ou/et HE Essai  
BE Mesurage  
ou/et HE Mesurage  
BE Vérification  
ou/et HE Vérification

Préciser les installations ou parties d'installations concernées par les opérations. Le salarié peut manoeuvrer dans l'armoire d'une seule agence mais effectuer des raccordements dans toutes les agences NRA de la région.

Les indications supplémentaires sont utiles pour préciser les opérations autorisées ou lorsqu'il existe des limitations. On peut également indiquer l'obligation de travailler suivant une référence de consigne.



L'habilitation est symbolisée de manière conventionnelle par des caractères alphanumériques et un attribut :

**> Le premier caractère indique le domaine de tension :**

B = basse tension  
H = haute tension.

**> Le deuxième caractère indique le type d'opération :**

0 = opération d'ordre non électrique (non électricien « Exécutant » ou « Chargé de chantier »)  
1 = opération d'ordre électrique effectuée par un « Exécutant » électricien  
2 = opération d'ordre électrique dirigée par un « chargé de travaux » électricien  
C = « Chargé de consignation » des installations électriques  
R = « Chargé d'intervention » BT général d'entretien et de dépannage  
S = « Chargé d'intervention » BT élémentaire de remplacement et de raccordement  
E = « Chargé d'opérations spécifiques. Cette lettre est obligatoirement complétée par un attribut (Essai, Mesurage, Vérification ou Manoeuvre)  
P = opérations sur installations photovoltaïques.

**> Le troisième caractère qui est une lettre additionnelle au deuxième caractère 0,1 ou 2 et qui précise la nature des opérations ci-après :**

V = Travaux autorisés dans la zone de voisinage renforcée  
T = Pour réaliser des travaux sous tension  
N = Pour effectuer des travaux de nettoyage sous tension  
X = Pour effectuer des opérations spéciales qui n'entrent pas dans les désignations précédentes, mais qui répondent à des besoins particuliers préalablement définis dans ne instruction de sécurité.

**> Un attribut qui est une mention complémentaire aux habilitations BE et HE concernant des opérations spécifiques :**

BE Essai pour réaliser des « essais »  
BE Mesurage pour réaliser des « mesures »  
BE Vérification pour réaliser des « vérifications »  
BE Manoeuvre pour réaliser des « manoeuvres ».

**Ensembles des habilitations existantes :**

B0-H0-H0V  
B1-B1V-B1T-B1N-B1X-H1-H1V-H1T-H1N-H1X  
B2-B2V-B2T-B2N-B2X-H2-H2V-H2T-H2N-H2X  
BC - HC  
BR - BS  
BP  
BE Manoeuvre - HE Manoeuvre  
BE Essai - HE Essai  
BE Vérification - HE Vérification  
BE Mesurage - HE Mesurage.